

## L'engagement de l'État de Vaud pour le développement durable

Au travers du programme de législature 2017–2022, le Conseil d'État réitère sa volonté de favoriser un développement durable du canton et l'inscription de son action dans la perspective de l'Agenda 2030. Accord international, l'Agenda 2030 s'articule autour de 17 objectifs de développement durable (ODD), qui sont autant de jalons sociaux, économiques et environnementaux que le monde devrait atteindre d'ici 2030.

Guidé par les principes du développement durable, le Conseil d'État a retenu des objectifs prioritaires qui concernent l'ensemble de la société vaudoise. Ces objectifs sont illustrés par des indicateurs assortis de cibles, à moyen et long termes. Le Conseil d'État s'engage à tendre vers ces cibles par la mise en œuvre des politiques publiques – stratégies, programmes et projets – dont il évalue les effets. Le Conseil d'État s'est assuré de l'ancrage de projets concrets dans le programme de législature à l'instar des trois axes définis, soit

*COHÉSION SOCIALE  
ET QUALITÉ DE VIE  
DES VAUDOISES  
ET VAUDOIS*

*RAYONNEMENT,  
ATTRACTIVITÉ  
ET COMPÉTITIVITÉ  
DU CANTON*

*GESTION,  
FONCTIONNEMENT ET  
INVESTISSEMENTS DE L'ÉTAT*

La concrétisation du développement durable passe à la fois par le cadre légal et réglementaire et par l'organisation des prestations dont l'État a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes.

Cette concrétisation passe également par l'exemplarité de l'État et la promotion du développement durable auprès des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les milieux économiques, les régions territoriales, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. L'État ne saurait en effet atteindre seul des objectifs significatifs sans une volonté de tous.

Au sein de l'administration cantonale, la mise en œuvre des politiques publiques et actions permettant d'atteindre les objectifs prioritaires du développement durable est sous la responsabilité des départements et services. La coordination de la démarche « Agenda 2030 » est confiée à l'Unité de développement durable qui agit comme centre de compétences, de ressources et d'appui. Régulièrement informé par le Département du territoire et de l'environnement, le Conseil d'État supervise cette démarche.

## Objectif 1

### Marge de manœuvre d'investissement pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées.

Des finances saines donnent aux autorités une marge de manœuvre dans l'accomplissement des tâches publiques. Simultanément, le développement durable ne préconise l'endettement des collectivités publiques que dans la mesure où il ne met pas en péril la possibilité, pour les générations futures, de couvrir leurs besoins. Cet objectif se mesure à l'aune de l'évolution du poids de la dette.

INDICATEUR: POIDS DE LA DETTE

Engagements nets du Canton et des communes rapportés au produit intérieur brut cantonal.

Cibles du PL* (plafond)	2004	2007	2012	2015	2022	2030	2050
	29%	15,2%	7,4%	4,7%	13%	—	—

\*) Programme de législation

## Objectif 2

### Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics.

L'enjeu est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, principal gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la « société à 2000 watts » en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique, la consommation et le recours accru aux énergies renouvelables. Ces stratégies seront notamment développées dans le cadre de la gestion et de l'entretien du parc immobilier de l'État, du plan climat cantonal et de la conception cantonale de l'énergie. Cet objectif se mesure sur la base de trois indicateurs: l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub>, l'augmentation de la consommation d'énergies renouvelables et le taux de pénétration des abonnements de transports publics.

INDICATEUR: ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance, Vaud.

Cibles du PL	2004	2007	2012	2015	2016	2022	2035	2050
	3,5	3,2	3,3	3,0	3,1	2,6	2,3	1,5

INDICATEUR: ÉNERGIES RENOUVELABLES

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Cibles du PL	2004	2008	2015	2016	2022	2035	2050
	6,1%	9,6%	12,8%	13,3%	17%	35%	50%

INDICATEUR: TAUX DE PÉNÉTRATION DES ABONNEMENTS EN TRANSPORTS PUBLICS

Part des vaudois (de 6 ans et plus) en possession d'au moins un abonnement.

Cibles du PL	2005	2010/11	2015	2022	2030	2050
(1)	37%	46%	48%	53%	60%	—
(2) sans 1/2 tarif		26%	29%			

sources: (1) microrecensement mobilité et transport; (2) registres annuels des entreprises de transport

## Objectif 3

### Préservation de l'environnement et utilisation efficace des ressources naturelles.

Il s'agit de veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des forêts, des paysages ou de la biodiversité. Les politiques publiques doivent converger et produire des effets positifs sur les plans environnementaux et sociaux. Cet objectif sera évalué en fonction de l'évolution des travaux de renaturation des cours d'eau et de l'augmentation des surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle.

#### INDICATEUR: RENATURATION DE COURS D'EAU

Part de cours d'eau renaturés dans les secteurs définis comme prioritaires, Vaud.

Cibles du PL	2014	2017	2022	2030	2050
	0,9%	4,2%	15%	25%	—
km	1,35	6,3	22,5	37,5	—

#### INDICATEUR: SURFACES FORESTIÈRES LAISSÉES À LEUR ÉVOLUTION NATURELLE

Surfaces forestières (notamment réserves forestières) laissées à leur évolution naturelle relative avec garantie juridique à long terme, en hectares, Vaud.

Cibles du PL	2012	2017	2022	2030	2050
	1350	2910	5500	8000	n.d.

## Objectif 4

### Intégration de chacun dans la société et le monde du travail.

Il est essentiel, pour la cohésion du canton, que chacun puisse trouver un travail lui permettant de subvenir à ses besoins. Pour cela, il faut une économie diversifiée, des conditions-cadres permettant notamment aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, ainsi que la promotion des principes d'égalité des droits et d'égalité des chances, notamment entre les hommes et les femmes. Une politique économique dynamique doit également soutenir le maintien des emplois et avoir un impact positif sur le taux de chômage. Des politiques d'insertion professionnelle précoces doivent prévenir l'arrivée en fin de droit. Par ailleurs, le maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble de la population est un garant d'une société intégrative et solidaire. Cet objectif sera apprécié en fonction de l'évolution du nombre des chômeurs en fin de droit et du maintien du pouvoir d'achat des ménages.

#### INDICATEUR: CHÔMEURS EN FIN DE DROIT

Nombre de chômeurs arrivés en fin de droit, par mois, Vaud.

Cibles du PL	2009	2016	2022	2030	2050
	180	420	350	300	—

#### INDICATEUR: POUVOIR D'ACHAT

Revenu disponible équivalent par décile des ménages vaudois après prestations sous condition de ressources (PCR), en francs, Vaud, selon les données du rapport social vaudois 2017.

Cible: maintien au minimum de la stabilité du pouvoir d'achat pour tous les déciles de la population vaudoise (inflation corrigée).